

---

# DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

---

Dispositifs d'accompagnement des  
agents et des services

20 juin 2019



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

**SG/DRH/P/DMAR**

Département de la modernisation et de l'animation des réseaux



# PRÉSENTATION

---

1. Rénovation des dispositifs indemnitaires
2. Fonds et marché interministériels dédiés
3. Présentation des dispositifs ministériels

# **1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES**

---

Décret n°2019-138 du 26 février 2019 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles

# 1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES

---

## Prime de restructuration de service (PRS)

- Montants forfaitaires et attribués selon des tranches (distance entre ancienne/nouvelle RA) + prise en compte de la situation personnelle de l'agent
- Plafond augmenté, de 15 000 à 30 000 €
- Montants interministériels fixés par le ministère de l'action et des comptes publics
- Cumul partiel autorisé si le/la conjoint-e bénéficie d'une PRS pour la même opération

# **1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES**

---

## Complément indemnitaire d'accompagnement (CIA)

- Maintien de la rémunération globale et non plus seulement du régime indemnitaire
- Évalué une première fois et versé mensuellement pendant 3 ans
- Renouvelable une fois à l'issue des 3 ans après réévaluation

# 1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES

---

## Indemnité volontaire de départ (IDV)

- Agents quittant définitivement l'administration
- Prise en compte de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, des primes exceptionnelles versées au titre de la manière de servir, des primes et indemnités liées à l'organisation du travail
- Vigilance sur l'âge d'ouverture des droits à pension (deux ou plus) pour demander la démission

## **2. FONDS ET MARCHÉ INTERMINISTÉRIELS DÉDIÉS**

---

Création d'une fonds d'accompagnement interministériel RH (FAIRH)

- Dotation de 50 M€ en LFI 2019
- Financement de démarche globale d'accompagnement RH
- Dépenses non pérennes T2 et T3 éligibles
- Co-financement jusqu'à 50 %

## **2. FONDS ET MARCHÉ INTERMINISTÉRIELS DÉDIÉS**

---

### Création d'un marché interministériel de prestations intellectuelles RH

- 3 thématiques de prestations : appui aux transformations, renforcement de la fonction RH, soutien au déploiement des politiques RH
- Mécanisme de bons de commande et possibilité de recourir à des marchés subséquents en cas de besoins non couverts, très spécifiques
- 5 attributaires sélectionnés selon la règle du tourniquet



### **3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS MINISTÉRIELS**

#### Guide ministériel d'accompagnement des transformations

- Capitalisation sur les précédentes expériences menées : organisation de la concertation avec les OS (COSUI), garanties aux agents (document de cadrage) et communication (FAQ)
- Centraliser tous les outils et acteurs mobilisables
- Évolution du guide au fil de l'eau et selon les besoins des services

### **3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS MINISTÉRIELS**

---

Département de la modernisation et de l'animation des réseaux (DMAR) : point d'entrée pour les porteurs de projet (chefs de service, directeurs de projets, préfigurateurs...)

- Une équipe resserrée de cadres chargée de la coordination des travaux de l'ensemble de la DRH
- Des chefs de projet identifiés responsables selon leur portefeuille d'un périmètre défini de services à accompagner

### **3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS MINISTÉRIELS**

---

#### Réseau des CVRH

- Mobilisation pour l'accompagnement des services et des agents
- Réseau des conseillers mobilité carrière sensibilisé aux nouveaux dispositifs d'accompagnement

#### Dispositif d'écoute et de soutien psychologique

- Inscrit dans le projet de plan d'action ministériel de prévention des risques
- Disponible au second semestre 2019